
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juin 2024 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA24 28 076

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 4 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Annonces du maire

Le maire souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2024 et invite les conseillers.ères à se présenter.

Avant de traiter les sujets d'intérêt, il fait part de la présence de représentants d'Hydro-Québec afin d'expliquer aux citoyens les raisons de l'abattage et l'élagage de plusieurs arbres sur le territoire de l'arrondissement.

Ensuite, il commence ses annonces par les inconvénients occasionnés par les travaux sur le pont Jacques-Bizard et précise que c'est la Ville de Montréal et non l'arrondissement qui contrôle ces travaux. Puis il informe de la venue prochaine de changements dans la configuration de la circulation sur le pont et sollicite à cet effet la collaboration et la patience de tous.

Toujours en ce qui concerne ces travaux, le maire mentionne les pertes financières des commerçants et indique que de son côté, il travaille à sensibiliser la ville centre sur les impacts causés par les travaux du pont. Il encourage les citoyens à continuer de soutenir durant cette période difficile les commerces locaux.

Le prochain sujet porte sur la *Coupe des Présidents* qui se tiendra en septembre prochain et la gestion de la circulation dans l'arrondissement. Le maire indique que le conseil d'arrondissement ainsi que la direction administrative de l'arrondissement sont très préoccupés par l'impact de la circulation sur le quotidien des citoyens durant ce tournoi de golf mondial. Actuellement, ils collaborent étroitement avec le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal et la ville centre pour garantir une circulation optimale permettant de minimiser les impacts lors de ce grand événement.

Le maire constate la participation appréciée des citoyens aux activités de la fête des voisins qui s'est tenue le 1er et 2 juin dernier dont la vente de garage et la journée *Donnez au suivant*. Il enchaîne sur les prochaines activités, dont la *Journée Grand débarras* qui auront lieu le samedi 8 juin et explique les bienfaits et avantages qu'offre cette journée de collectes de matières résiduelles.

En terminant, il invite les citoyens à participer en grand nombre à la fête nationale du Québec qui se tiendra le dimanche 23 juin, à 14 h, au parc Eugène-Dostie. Le maire informe sur la programmation des événements festifs dont le grand spectacle de 20 h et les feux d'artifice qui suivront 22 h. Il souligne une nouveauté cette année, soit la tenue du *Marché d'artisans*. Il remercie tous les collaborateurs et partenaires et souhaite un bon concert.

Finalement, il s'adresse au commandant du poste de quartier 3 du SPVM, monsieur Sébastien Laurin et l'invite à faire l'annonce des faits saillants du mois de mai.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Le commandant remercie et salue les membres du conseil et les citoyens, puis fait l'annonce des interventions et des réalisations de son équipe en matière de sensibilisation et de prévention des citoyens.

Concernant la sécurité routière plus particulièrement la circulation à vélo, le 7 et 8 mai dernier *Troque ton ticket* qui est une opération coopérative administrée par les patrouilleurs à vélo en lien avec le Code de la sécurité routière a vu le jour. Établie sur un concept de prévention, cette opération consiste à sensibiliser ceux à qui une contravention a été donnée pour des infractions à vélo en les invitant, à la suite de la remise d'un dépliant, à se présenter à une rencontre d'information en vue de les sensibiliser à la sécurité routière à vélo et d'annuler leur billet;

Au niveau de la vitesse et des arrêts obligatoires, plusieurs opérations policières ont été effectuées, des contraventions ont été données. Avant de se faire, des attentions spéciales ont été créées à l'intérieur de l'unité afin que les policiers du poste de quartier 3 soient au courant des problématiques et puissent se déplacer aux endroits critiques;

Au niveau scolaire, il y a eu 8 opérations policières qui se sont déroulées dans les zones scolaires; des billets ont été émis ainsi que la prévention a été faite auprès des citoyens;

Au niveau communautaire, une partie de hockey sur glace entre policiers et étudiants de l'école primaire Jonathan Wilson s'est déroulée le 3 mai;

Durant la *Semaine de police 2024* qui s'est déroulée du 12 au 18 mai, différentes présentations des policiers du SPVM ont eu lieu dans les établissements scolaires et une garderie du secteur;

Également en matière d'incivilité les attentions spéciales ont été apportées, les policiers ont fait acte de présence puis rapporté le tout pour suivi.

Le commandant termine son allocution en remerciant les citoyens.

Le résumé du rapport du coordonnateur de la sécurité publique de l'arrondissement, M. Alexandre Héroux s'ensuit.

Il fait état des différentes actions menées au cours du derniers mois : 147 appels reçus durant le mois de mai via le service de la centrale d'appel de la sécurité publique qui peut être rejoint au 514 630-1234. Depuis le début de l'année 2024, 119 interventions ont été faites sur 607, ce qui a permis de traiter 17 demandes de requêtes de citoyens, de délivrer pour le mois de mai 73 permis d'occupation du domaine public, 2 permis de tournage, 27 nouveaux permis de stationnement.

La collaboration avec les cols bleus de la direction des travaux publics a permis au service de sécurité publique d'émettre 27 constats et 66 avertissements pour le respect des règlements en vigueur. La sécurité publique a prêté main-forte aux brigadiers scolaires à 19 reprises ce mois-ci, par leur présence soutenue devant les écoles de l'arrondissement afin d'assurer la fluidité et la sécurité des jeunes étudiants. Le personnel a aussi assisté le SPVM dans les événements de vols de VTT et de voitures de golf. Ils ont aussi suivi une formation sur les services animaliers délivrée par la ville centre ainsi qu'au niveau de la gestion des déchets.

De plus, le photo radar mobile dans la zone scolaire Jacques-Bizard est rentré en fonction ce mois-ci.

Le service procèdera, durant l'été, à l'embauche de deux étudiants à vélo pour assurer la sécurité dans les parcs et permettre l'émission d'avertissements et de constats en ces lieux.

Le maire invite à la période de questions pour ces deux interlocuteurs.

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 47

Les conseillers d'arrondissement madame Danielle Myrand et monsieur Alain Wilson adressent au commandant les problèmes que causent les courses répétitives d'automobiles entre le parc-nature et la montée de l'Église ainsi que sur la montée Wilson. Ils demandent au commandant d'intervenir à cet effet en appliquant de la surveillance policière autour de quelques grands axes.

Fin : 19 h 50

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 50

Monsieur Denis Leclerc

- Course automobile sur chemin Bord-du-Lac – Vitesse extrême – Danger extrême – besoins de moyens dissuasifs (radar mobile)

Madame Hélène Arseneault

- Quand est-ce que l'arrondissement compte agir pour sécuriser les piétons contre le danger de vitesse en auto ou à vélo?

Monsieur Paolo Ceccarelli

- Pourquoi l'arrondissement n'installe pas des dos d'ânes?

Madame Lucie Trow

- Est-ce que ce sont les mêmes procédures pour l'installation de piquets (type de ralentisseur)?

Monsieur Joël Chotte

- Résumé 5 études de l'Union européenne sur les problèmes des ralentisseurs. Suggestions des meilleures pratiques.

Fin : 20 h 05

Le maire invite les représentants d'Hydro-Québec (*ci-après, HQ*), monsieur Jonathan Laporte, conseiller aux affaires régionales pour la région de Montréal, monsieur Étienne Langdeau, directeur végétation et administration de contrats ainsi que monsieur François Richard, ingénieur forestier, chef - maîtrise de la végétation à débiter leur présentation pour faire état de la mise à jour relative aux travaux de végétation et présenter l'évolution des travaux et des améliorations du réseau envisagées.

Les représentants s'expriment sur le contexte d'abattage et d'élagage des arbres, et mentionnent que les travaux ont été réalisés dans le but de réduire les pannes, maîtriser la végétation, d'assurer la sécurité du public et de garantir un service électrique fiable.

Ils abordent les interventions effectuées sur le territoire et les raisons les justifiant. Ils expliquent les types d'intervention, les modes d'élagages effectués et l'avantage de ces interventions. Ils présentent les priorités actuelles et la stratégie appliquée par Hydro-Québec. En dernier lieu, il est fait mention des droits et des obligations d'Hydro-Québec et expliquent la procédure pour demander la permission au propriétaire d'un lot d'accéder à un arbre à risque.

Le maire invite à la période de questions adressées aux représentants d'Hydro-Québec

10 - Période de questions du public

M. Jean Clerck débute la période de questions mentionnant que des droits s'accompagnent d'obligations. Il est d'avis qu'il y a eu un manque d'entretien du réseau et des terrains au cours des dernières années par Hydro-Québec. Il déplore la façon dont l'opération d'abattage et d'élagage s'est déroulée sur le territoire.

Madame Rachel Filiatrault se dit victime du désastre de coupe à blanc par Hydro-Québec. Elle poursuit en disant qu'Hydro Québec minimise les dégâts alors que des arbres matures ont été abattus.

M. Joël Chotte intervient en demandant comment concilier la consigne donnée aux entrepreneurs de réaliser une tranchée de 6 mètres de large avec la présentation qui vient d'être faite.

Lucie Trow pose la dernière question qui traite sur le risque d'accident que présente une haie de cèdres imposante qui est située dans la courbe entre terrasse Martin et terrasse Pagé. Elle demande qui prendra en charge l'entretien de cette haie, Hydro-Québec ou la Ville de Montréal. Cette haie devient un enjeu pour la sécurité des gens, car elle gêne la vision des automobilistes qui doivent prendre cette courbe à l'Est.

M. Jonathan Laporte termine la présentation en faisant mention de l'augmentation des plaintes concernant la qualité des services offerts par Hydro-Québec dans les années antérieures, entre autres lors de l'épisode de verglas au mois d'avril 2023. Il termine en mentionnant que l'entretien du réseau doit être fait pour réduire le nombre de pannes causées par la végétation.

10 - Intervention des membres du conseil

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Richard Bélanger commente l'état de la situation des coupes effectuées par Hydro-Québec dans son district et souligne que l'on ne peut défaire ce qui a été fait, mais on peut l'améliorer. Il poursuit en ajoutant que les élus et le directeur de l'arrondissement sont en train de négocier une entente avec Hydro-Québec, les grands parcs et l'arrondissement pour le reboisement de certains secteurs de l'arrondissement.

Il insiste pour qu'Hydro-Québec reconnaisse le paysage humanisé de L'île-Bizard-Sainte-Genève dans leurs agissements et leur intention, car nulle part ailleurs dans la province au Québec on ne retrouve ce genre de réserve naturelle.

10.05 - Période de questions du public

Début : 20 h 39

Intervention de l'ancien maire M. Stéphane Côté

- Remerciement des employés de l'arrondissement

Monsieur Vincent Vincelli

- Traversier de Laval amenant à L'île-Bizard – Pourrait-on construire un petit pont?

Monsieur Avoine Clermont

- Qu'en est-il des constructions de plus petites habitations pour les petites familles sur l'île?

Madame Lucie Trow

- Terrain vacant sur la rue terrasse Pagé - Est-ce à l'arrondissement d'entretenir un terrain dont le propriétaire habite à l'extérieur du pays?

- Monsieur Stéphane Côté - Commentaires concernant le rapport du maire sur les faits saillants de l'année 2023
- Monsieur Michel Plante - Connaître la nature, la durée et le coût des travaux sur le côté Sud du boulevard Pierrefonds à l'Est de Saint-Charles
-Quelle est la différence entre ces travaux et ceux effectués il y a 3 ans?
- Monsieur Joël Chotte - S'informe sur la nouvelle règle pour procéder à une coupe à blanc de la végétation.
- Différenciation entre les espèces ornementales de haute valeur dans la zone d'abattage?

Fin : 20 h 56

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA24 28 077

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 mai 2024

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1249452016

CA24 28 078

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 16 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1249452017

CA24 28 079

Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 675 781,37 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 587 635,97 \$ + contingences (15%): 88 145,40 \$) - Appel d'offres public # 2024-01 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'accorder à Pavage Multipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 587 635,97 taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2024-01);
2. D'autoriser une dépense de 88 145,40 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. De procéder à une évaluation du rendement de Pavage Multipro inc.;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1240543006

CA24 28 080

Autoriser l'achat d'un billet pour la participation du maire d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au spectacle-bénéfice annuel de la salle Pauline Julien - Montant 200 \$ - budget de fonctionnement.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser l'achat d'un billet pour la participation du maire d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au spectacle-bénéfice annuel de la salle Pauline Julien au montant de 200 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1246983003

CA24 28 081

Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace et salles de juillet 2024 à juin 2025, pour un montant mensuel de 73 148,25 \$ taxes incluses (877 778,98 \$ annuellement).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace et salles de juillet 2024 à juin 2025, pour un montant mensuel de 73 148,25 \$ taxes incluses (877 778,98 \$ annuellement).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1249350009

CA24 28 082

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé-es, pour la période du 1er au 30 avril 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1249452018

CA24 28 083

Déposer le rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au 31 décembre 2023

Le maire présente quelques-unes des réalisations pour l'année 2023 ainsi que les prévisions pour l'année en cours.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1246983004

CA24 28 084

Adoption du Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2024 par sa résolution CA24 28053;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024 par sa résolution CA24 28070;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter, le règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - CA28 0075-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1242714002

CA24 28 085

Adoption du Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2024 par sa résolution CA24 28054;

Vu le dépôt et la présentation du projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024 par sa résolution CA24 28071;

Vu l'avis publié par la secrétaire d'arrondissement le 10 mai 2024, sur le site internet de l'arrondissement et par son affichage à la mairie de l'arrondissement, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - CA28 0061-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1242714003

CA24 28 086

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2368, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 6 259 917 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2368, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 6 259 917 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Un (1) parement extérieur en façade avant :
 - o Brique Permacon Cinco de couleur nuancé gris scandinave;
- Soffites, fascias, contour des fenêtres, porte d'entrée et porte de garage de matériel métallique de Metalunic de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte IKO de couleur double noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1247905010

CA24 28 087

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer une partie du parement extérieur existant en clin de bois vertical par un clin d'aluminium vertical sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2, rue Hervé correspondant au lot 4 298 229 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement d'une partie du parement extérieur existant en clin de bois vertical par un clin d'aluminium vertical sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2, rue Hervé correspondant au lot 4 298 229 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1247905011

CA24 28 088

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer le revêtement de la toiture de la vieille tour par un bardeau de cèdres située sur le site du Cégep Gérald-Godin à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, les travaux de remplacement du revêtement de la toiture de la vieille tour par un bardeau de cèdres situé sur le site du Cégep Gérald-Godin à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no. 3 678 955 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1247905012

CA24 28 089

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de poser des enseignes murales au Cégep Gérald-Godin/Salle Pauline-Julien à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la pose de nouvelles enseignes murales au Cégep Gérald-Godin/Salle Pauline-Julien à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1247905013

CA24 28 090

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer l'enseigne sur poteau à l'adresse sise au 15 928, boulevard Gouin Ouest correspondant aux lots no 3 694 116 et 3 694 117 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement d'une enseigne sur poteau à l'adresse sise au 15 928, boulevard Gouin Ouest correspondant aux lots no 3 694 116 et 3 694 117 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1247905014

CA24 28 091

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de poser une enseigne murale à l'adresse sise au 10, rue Saint-Charles à L'Île-Bizard correspondant au lot no 4 299 263 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la pose d'une enseigne murale à l'adresse sise au 10, rue Saint-Charles à L'Île-Bizard correspondant au lot no 4 299 263 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1247905015

CA24 28 092

Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 412 536 et 6 412 537 du cadastre du Québec (chemin Dutour) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 412 536 et 6 412 537 du cadastre du Québec (chemin Dutour) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1247905009

CA24 28 093

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 juin 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 juin 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1249350010

CA24 28 094

Statuer sur le renouvellement du mandat de deux (2) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De nommer au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une période de 2 ans, soit du 1er mai 2024 au 30 avril 2026:

- Monsieur Claude-Henri Bertrand membre citoyen;
- Monsieur François Allard membre citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1247905008

CA24 28 095

Statuer sur la nomination des membres du comité développement et aménagement du territoire, conformément au Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève CA28 0075

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De nommer, au comité développement et aménagement du territoire pour une durée d'un an, soit du 5 juin 2024 au 5 juin 2025:

- Monsieur Doug Hurley, maire d'arrondissement à titre de président;
- Monsieur Richard Bélanger, conseiller d'arrondissement, à titre de membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1242714004

Dépôt de documents – Avril 2024

-Rapport mensuel revenus locaux;
-Rapport budgétaire sommaire ;
-Liste des virements budgétaires - PDI;
-Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
-Conciliation – surplus du golf;

-Liste des permis émis – occupation;
-Liste des permis émis – construction;
-Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA24 28 096

Levée de la séance

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 juin 2024 à, 21 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Doug HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2024.